



Lycée de la mer et du littoral

BOURCEFRANC LE CHAPUS

Accueil en mini stage « Découverte »

Le lycée de la Mer et du Littoral accueille sur une journée, de janvier à mai, des élèves désirant découvrir les métiers de l'aquaculture aux travers de ses formations 2° pro aquaculture, 2° pro cultures marines, et 2° pro gestion des milieux naturels et de la faune. L'organisation de ces stages nécessite la signature d'une convention (en trois exemplaires) entre l'établissement d'origine, les responsables légaux du stagiaire et le lycée de la Mer et du Littoral.

Découverte de la 2° Pro Production Aquacoles

(Préparatoire au BEPA et Bac Pro Production Aquacoles)

La journée se déroule le mardi de 8 h 30 à 17 h 40, sous la responsabilité des enseignants techniques selon le calendrier joint.

Le stagiaire est accueilli à partir de 8 h 15 par le Proviseur.

Il peut être hébergé le lundi soir à partir de 18 h 00 à la demande des parents. Dans ce cas, prévoir un sac de couchage. L'hébergement et la restauration sont offerts au stagiaire.

ou

Découverte de la 2° Pro Cultures marines

(Préparatoire au BEP et Bac Pro Cultures Marines)

La journée se déroule le jeudi de 8 h 30 à 17 h 40, sous la responsabilité des enseignants techniques selon le calendrier joint.

Le stagiaire est accueilli à partir de 8 h 15 par le Proviseur.

Il peut être hébergé le mercredi soir à partir de 18 h 00 à la demande des parents. Dans ce cas, prévoir un sac de couchage. L'hébergement et la restauration sont offerts au stagiaire.

ou

Découverte de la 2° Pro G.M.N.F.

(Préparatoire au BEPA et Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune)

A noter que cette formation est axée plus particulièrement, par ses Enseignements à l'Initiative de l'Etablissement, sur l'entretien et la gestion des espaces littoraux.

La journée se déroule le jeudi de 8 h 30 à 17 h 40, sous la responsabilité des enseignants techniques selon le calendrier joint.

Le stagiaire est accueilli à partir de 8 h 15 par le Proviseur.

Il peut être hébergé le lundi soir à partir de 18 h 00 à la demande des parents. Dans ce cas, prévoir un sac de couchage. L'hébergement et la restauration sont offerts au stagiaire.

Le stagiaire doit prévoir des vêtements compatibles avec un travail sur le terrain (cote ou vêtements usagers) et une paire de bottes.

L'établissement d'origine doit prendre contact au plus vite avec M. Xavier FAVREAU, Secrétaire des Affaires Scolaires (xavier.favreau@educagri.fr) afin de fixer la date du stage, le nombre de places étant limité à 3 par session.

Le Proviseur


Daniel CHALON